



PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
(PGMR)

Rapport annuel et bilan 2014

DÉPOSÉ EN MARS 2015

(MISE À JOUR 1^{ER} MAI 2015)

Préparé par Mélanie Desautels
Chargée de projets

1. MISE EN CONTEXTE

Le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Memphrémagog, adopté en septembre 2013, est entré en vigueur le 17 janvier 2014 à la suite de l'approbation du MDDELCC. L'adoption et la mise en œuvre du PGMR s'inscrit dans une démarche encadrée par la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

Le PGMR cherche à améliorer la gestion des matières résiduelles produites sur le territoire. Ainsi, tout en poursuivant l'atteinte des objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et en respectant les exigences prévues par la législation, la MRC tient à mettre en œuvre un plan de gestion adapté à la région, concret et réaliste. Le PGMR intègre un plan d'action s'échelonnant de 2013 à 2018. Il est bâti autour de quatre grandes thématiques :

- ✧ L'information, la sensibilisation et l'éducation;
- ✧ L'acquisition de connaissances;
- ✧ La gestion des matières résiduelles;
- ✧ Les collectes, services et infrastructures.

Conformément au programme de suivi inscrit dans le PGMR, le présent document intègre deux éléments :

- ✧ Le rapport annuel pour le suivi de la mise en œuvre du PGMR;
- ✧ Le bilan de la gestion des matières résiduelles du secteur résidentiel.

2. RAPPORT ANNUEL POUR LE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PGMR

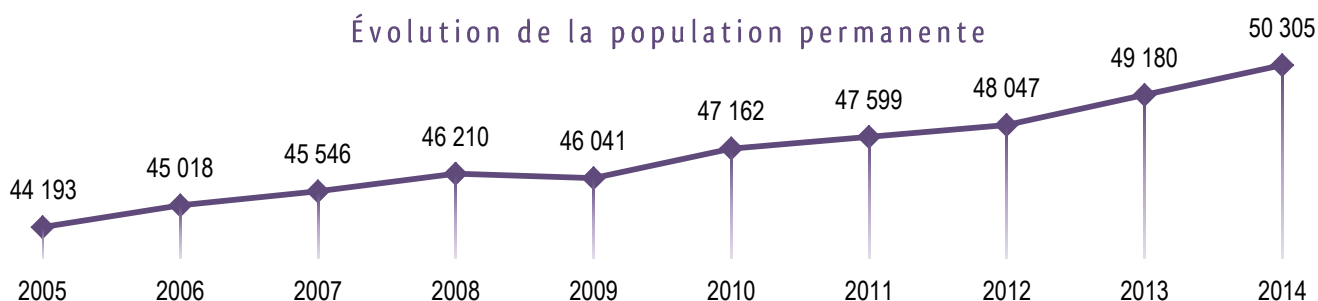
Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a mis en place de nouvelles exigences pour la redistribution de la redevance à l'élimination de matières résiduelles pour les municipalités visées par un PGMR. Le versement des subventions prévues par le *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles* est désormais conditionnel à la transmission au ministère d'un rapport annuel de suivi sur la mise en œuvre des mesures prévues dans le PGMR. L'annexe 1 présente le rapport de la MRC de Memphrémagog.

3. BILAN DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU SECTEUR RÉSIDENTIEL

Le bilan regroupe l'ensemble des données quantitatives des matières résiduelles, prises en charge principalement par les municipalités, pour le secteur résidentiel. Dans certaines municipalités, les données intègrent également des matières provenant du secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI) lorsque ce dernier utilise les services municipaux reliés à la gestion des matières résiduelles. Il s'agit généralement de petits ICI dont les matières sont assimilables à celles du secteur résidentiel. Les résultats présentés dans le bilan permettent d'évaluer les progrès réalisés entre 2005 et 2014. Les données détaillées pour chacune des municipalités sont présentées à l'annexe 2.

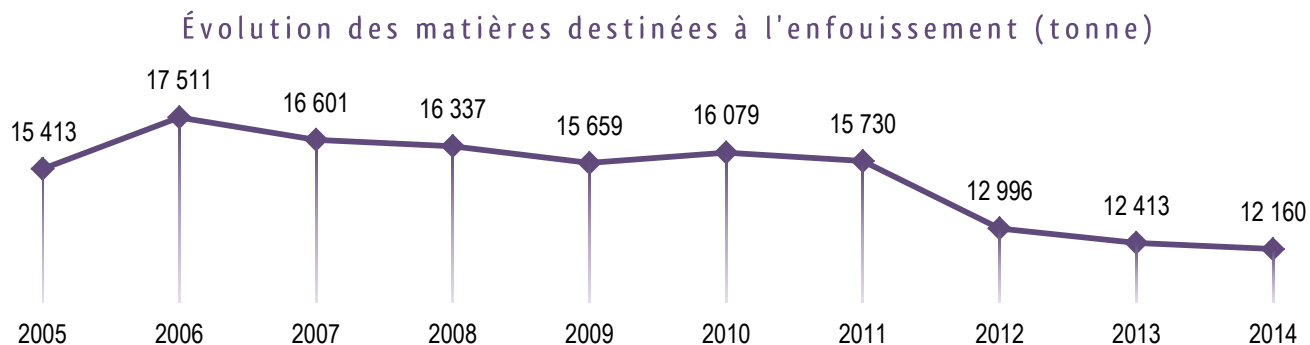
3.1 Évolution de la population permanente

Au cours des années, il importe de rappeler que la population permanente de la MRC n'a cessé de croître. Elle est passée de 44 193 personnes à 50 305 personnes en 2014, soit une augmentation de près de 14 %. Cet accroissement peut avoir un impact sur la production de matières résiduelles.



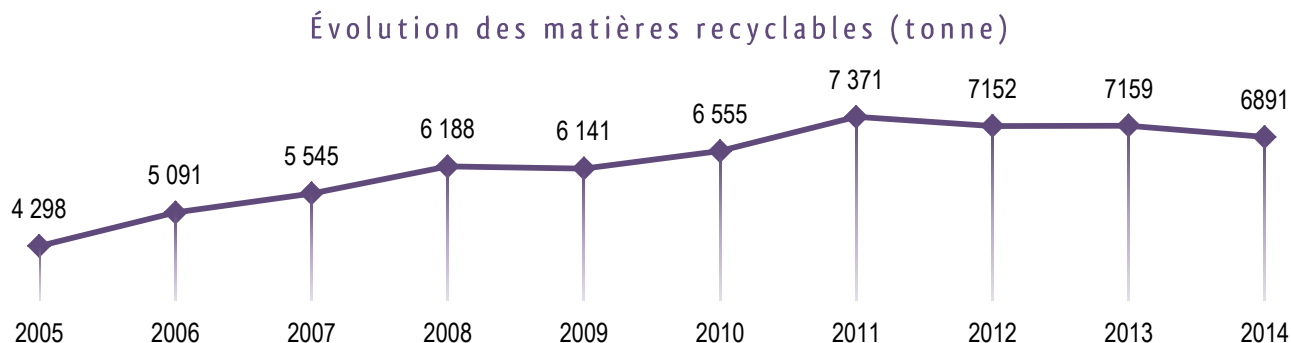
3.2 Enfouissement

Depuis 2006, le tonnage à l'enfouissement a grandement diminué, et ce, malgré l'augmentation de la population permanente. En 2014, l'enfouissement correspond à 241,7 kg/personne, soit une diminution de 2 % par rapport à 2013. Dans les municipalités, le taux varie de 159,7 à 437,7 kg/personne. Deux sites d'enfouissements sont utilisés par les municipalités, un à Coaticook et l'autre à Cowansville. En 2014, onze municipalités offraient un service de collecte des déchets à environ 270 ICI.



3.3 Matières recyclables

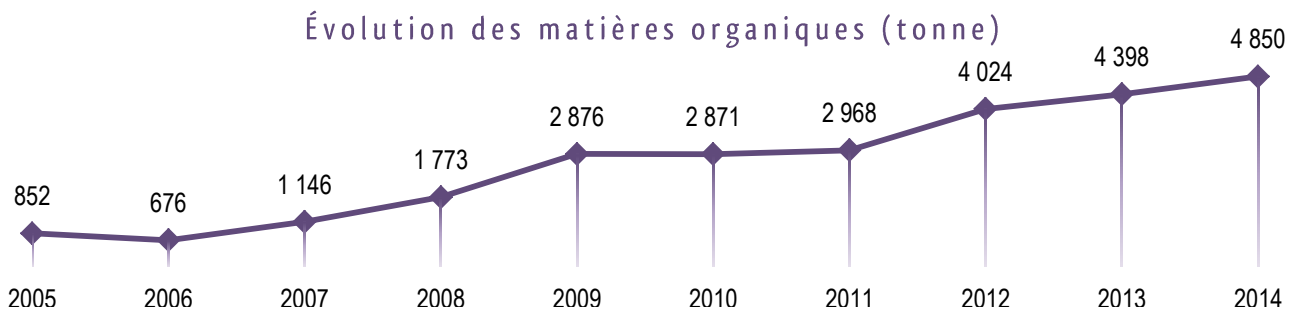
Au niveau des matières recyclables, on note un léger recul au cours des dernières années en termes de tonnage, mais aussi pour ce qui est de la quantité par personne. En 2014, cette dernière était de 137 kg/personne. Dans les municipalités, le taux varie de 109,7 à 236,6 kg/personne. En 2014, le service de collecte des matières recyclables était pour près de 500 ICI dans onze municipalités.



3.4 Matières organiques

En 2014, douze municipalités offraient un service de collecte des matières organiques. Une treizième municipalité a instauré une telle collecte à la fin de l'année. Différentes collectes de résidus verts (feuilles et arbres de Noël) étaient aussi offertes. Les quantités valorisées reliées aux collectes de résidus verts ne sont pas toutes connues, puisque dans certains cas, les matières sont valorisées sur place. En termes de quantité, 4 850 tonnes de matières organiques ont été valorisées en 2014, ce qui représente une augmentation de 10 % par rapport à l'année précédente ainsi qu'une quantité de 96,4 kg/personne. On remarque que la quantité par personne varie grandement dans les municipalités offrant un service de collecte allant de 14 à 118 kg/personne. En 2014, neuf municipalités offraient un service de collecte des matières organiques à environ 160 ICI.

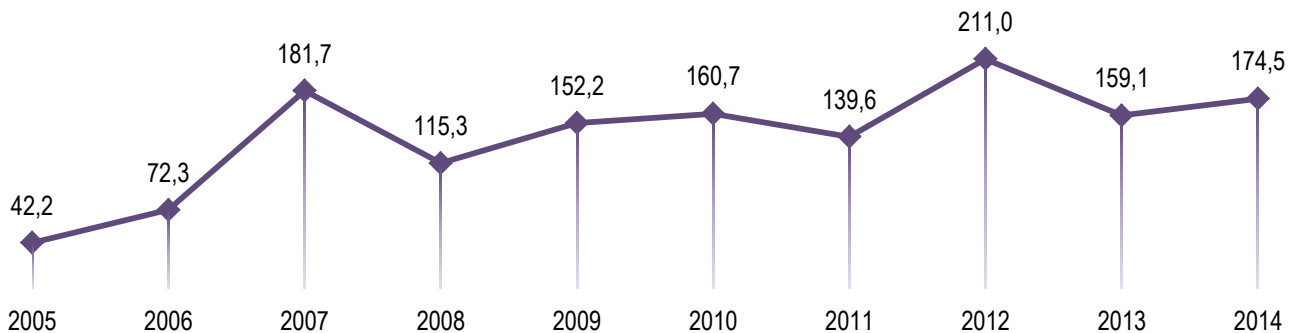
Au niveau des composteurs domestiques, 37 composteurs ont été distribués en 2014. Au total, 1 520 composteurs ont été distribués depuis 2005.



3.5 RDD/TIC

Au cours des dernières années, des efforts importants ont été consacrés afin de détourner les résidus domestiques dangereux (RDD) et les technologies de l'information et des communications (TIC) de l'enfouissement. Le gouvernement a ainsi adopté des règlements sur la responsabilité élargie des producteurs (peinture, huile usagée, matériel électronique, etc.). En 2014, près de 175 tonnes de ces matières ont été recueillies et gérées adéquatement, soit 3,47 kg/personne.

Évolution des RDD/TIC (tonne)



3.6 Textile

Concernant les textiles, il est difficile d'évaluer la quantité recueillie par les friperies et les comptoirs familiaux. Toutefois, l'Estrie compte un intervenant majeur dans ce secteur d'activité. Il s'agit de l'organisme Récupex inc. qui récupère le textile, les vêtements et les chaussures. Cet organisme pèse les matières qu'il recueille sur le territoire. Compte tenu de sa fiabilité, seule cette donnée est utilisée pour dresser le portrait de l'évolution de la récupération du textile sur le territoire de la MRC.

Évolution du textile valorisé (tonne)

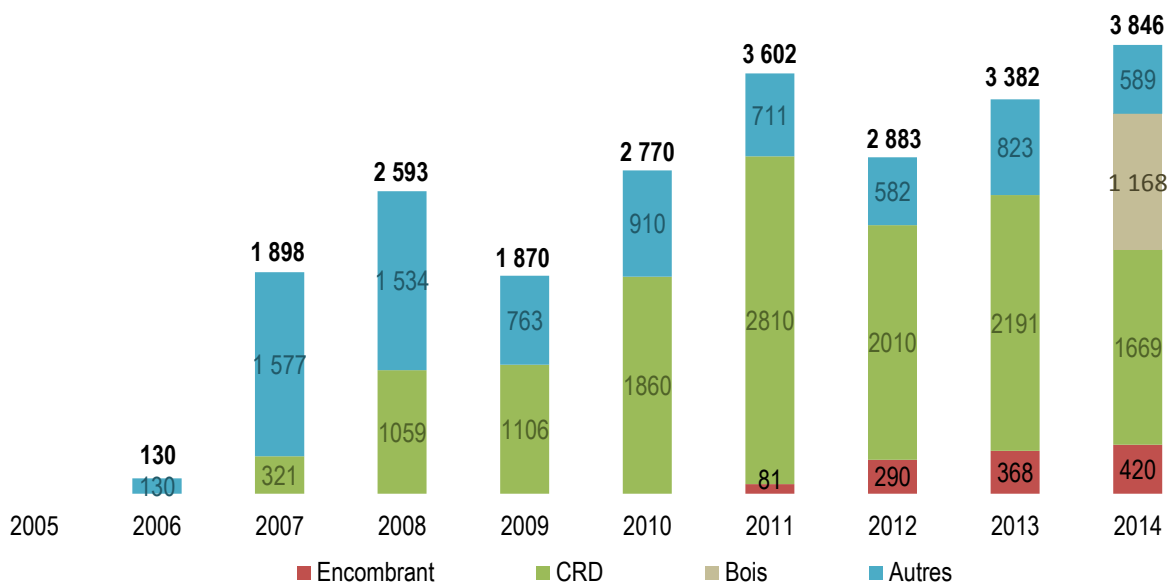


3.7 Autres matières valorisées

Pour ce qui est des autres matières, elles comprennent des résidus de construction, rénovation, démolition (CRD), du bois, des encombrants, des métaux, des pneus et d'autres types de matières valorisées qui transitent par les écocentres, les écocentres mobiles, les journées grand débarras et la Ressourcerie des Frontières. Les quantités de matières valorisées à travers ces services sont en augmentation, atteignant leur plus haut tonnage en 2014, soit 3 846 tonnes, l'équivalent de 76 kg/personne.

En 2014, une catégorie pour le bois a été créée dans le bilan puisque cette matière doit éventuellement être bannie de l'enfouissement par le gouvernement. Ainsi, lorsque les données recueillies concernaient seulement le bois, elles ont été compilées dans cette catégorie. Il est toutefois possible de retrouver du bois dans les autres catégories.

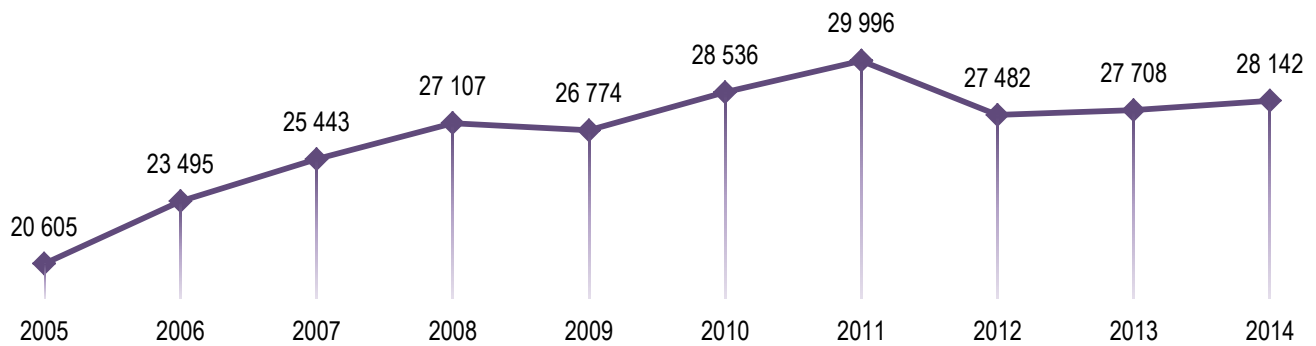
Évolution des autres matières valorisées (tonne)



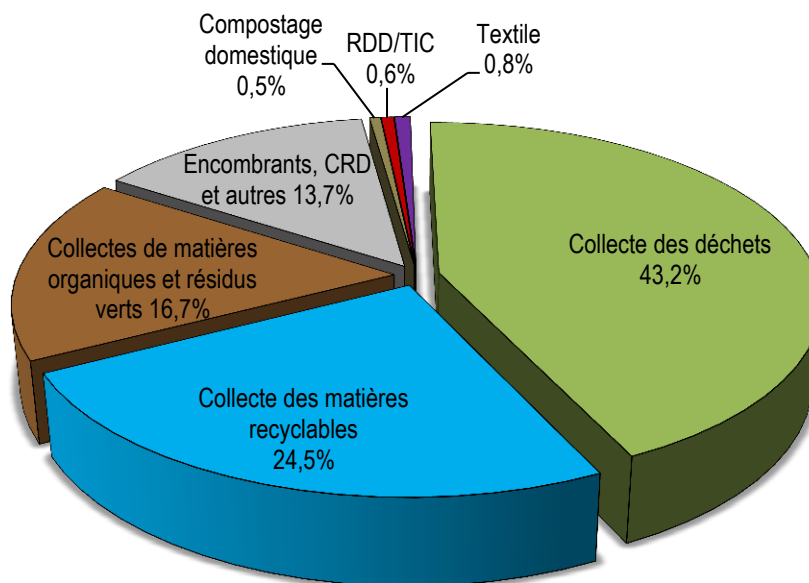
3.8 Matières gérées par les municipalités

La quantité de matières gérées par les municipalités est sensiblement la même en 2014 qu'en 2013, soit plus de 28 100 tonnes. En moyenne, cela représente 559 kg/personne. Les trois collectes représentent près de 85 % de ces matières. Donc, malgré l'augmentation de la population, les municipalités ont géré sensiblement les mêmes quantités de matières.

Évolution des matières gérées par les municipalités (tonne)



Répartition des matières gérées par les municipalités en 2014



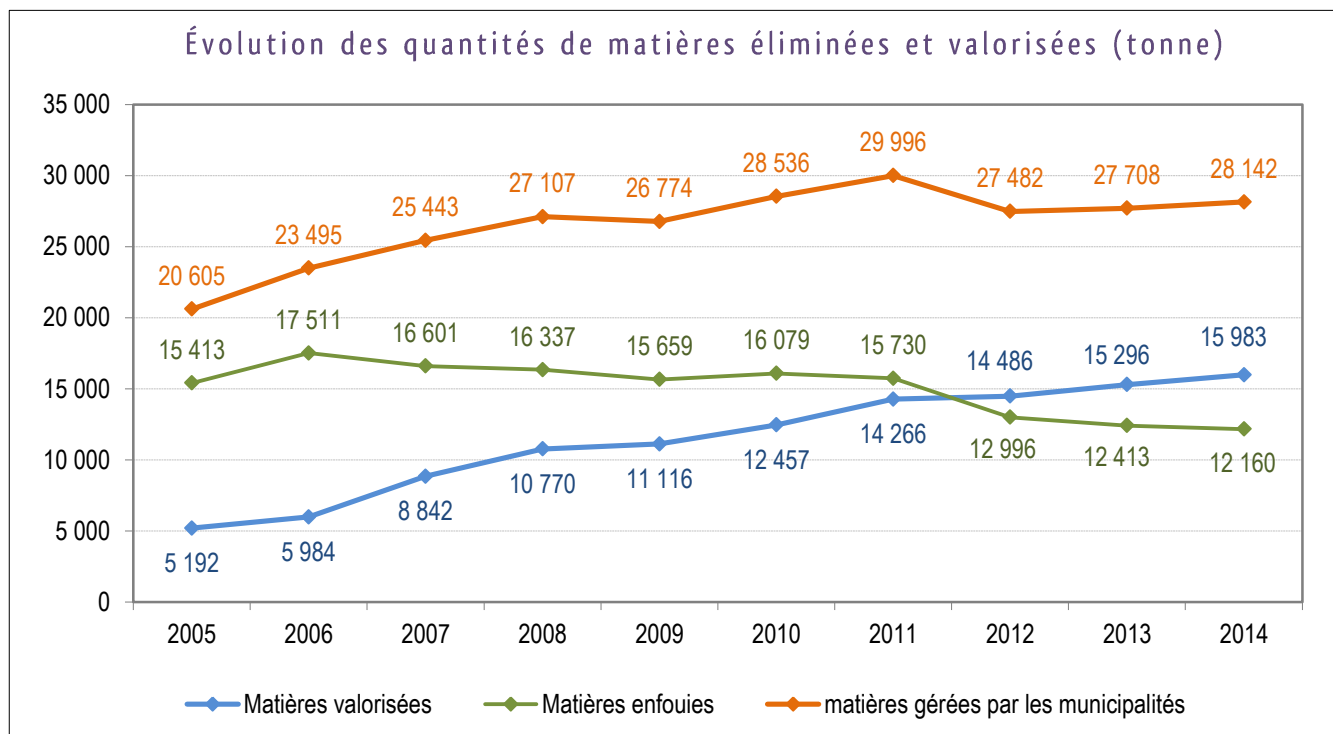
3.9 Matières valorisées

Les matières valorisées représentent 15 983 tonnes en 2014 comparativement à 15 296 tonnes en 2013. La composition des matières valorisées a changé au fil du temps. En 2005, le tonnage de matières valorisées était constitué à 83 % par des matières recyclables et à 16 % par des matières organiques. En 2014, les matières recyclables constituent 43 % des matières valorisées, 30 % sont des matières organiques et 24 % des résidus encombrants, du bois ou des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD). L'offre de services des municipalités permet donc de détourner de l'enfouissement une quantité importante de matières, de plus en plus diversifiées.

Évolution des matières valorisées (tonne)



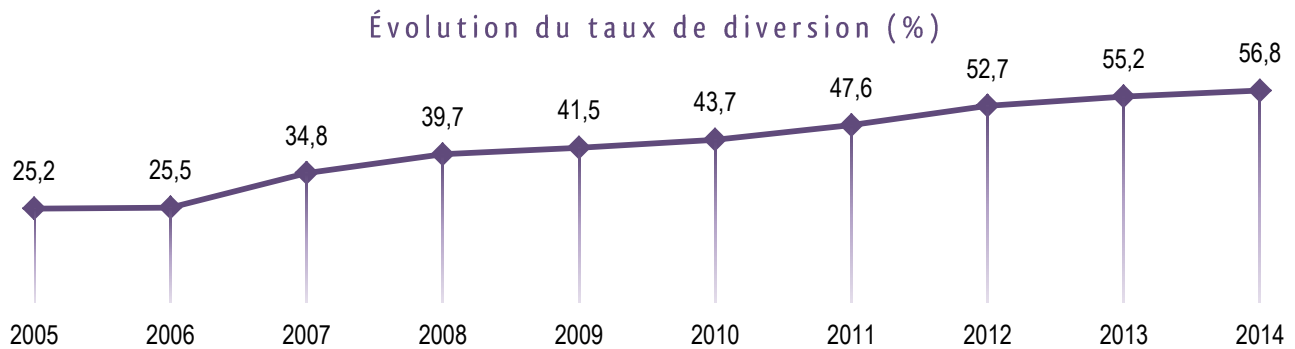
Évolution des quantités de matières éliminées et valorisées (tonne)



3.10 Taux de diversion

Le taux de diversion représente le rapport entre le total des matières valorisées et le total des matières gérées. Ce taux a plus que doublé entre 2005 et 2014 où il atteint 56,8 %. L'accroissement demeure toutefois faible entre 2013 et 2014. Il importe toutefois de mentionner que dans neuf municipalités, le taux de diversion a régressé en 2014.

Pour poursuivre la progression du taux de diversion, il faut s'assurer que les citoyens fassent un tri adéquat de leurs matières résiduelles. L'offre de services pour valoriser les matières autres que celles acceptées dans les collectes doit continuer de s'accroître et de se diversifier. Les actions prévues au PGMR pour les prochaines années vont en ce sens.



ANNEXE 1

Rapport annuel pour le suivi de la mise en œuvre du PGMR
(plan d'action 2013-2018)

ANNEXE 2

Bilan de la gestion des matières résiduelles 2014 (secteur résidentiel et ICI inclus dans les services municipaux)